

#### Phase Développement : les différentes études à mener

<b>Etude de vent</b>	<p>Installation d'un mât de mesure (anémomètres et girouettes à plusieurs hauteurs, température, humidité, pression atmosphérique, autres).</p> <p>Analyse des mesures et évaluation du gisement. Également utile pour l'étude acoustique.</p>
<b>Etude acoustique</b>	<p>Recours à un prestataire indépendant spécialisé (acousticien).</p> <p>Trois étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mesure du bruit résiduel afin de connaître l'ambiance acoustique <i>sans l'implantation des nouvelles éoliennes</i>, via l'installation de micros tout autour du site d'implantation ;</li> <li>2. Simulation du bruit particulier généré par les futures éoliennes ;</li> <li>3. Calcul des émergences du bruit particulier, analyse de la conformité réglementaire, dimensionnement du plan de bridage (le cas échéant).</li> </ol> <p>Une fois les machines mises en service, la réglementation prévoit qu'une nouvelle campagne de mesure soit réalisée afin de contrôler la conformité réglementaire des émergences sonores au niveau des habitations. En cas de non-respect, un nouveau plan de fonctionnement permettant le respect de la réglementation doit être mis en place.</p>
<b>Etude naturaliste</b>	<p>Recours à des écologues indépendants et spécialisés (à noter la présence d'écologues à proximité du territoire, avec une forte expérience en projets ENR : <a href="#">Bureau d'études ALTERECO</a> dans le Cantal, <a href="#">Bureau d'études EXEN</a> en Aveyron)</p> <p>Deux étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inventaires faune-flore, sur un cycle biologique complet (soit 4 saisons).</li> <li>2. Analyse des effets et impacts du projet, des mesures environnementales (éviter-réduire-compenser)</li> </ol>
<b>Etude paysagère et patrimoniale</b>	<p>Recours à un prestataire indépendant spécialisé (paysagiste).</p> <p>Deux étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recensement du patrimoine paysager, bâti et archéologique sur le territoire</li> <li>2. Analyse de covisibilité des différentes variantes d'implantation des machines, comprenant des photomontages (depuis des points de vue typiques - entrée de village, ou emblématiques - élément patrimonial).</li> </ol>
<b>Autres études</b>	<p>Concerne les données liées à la terre (géologie, topographie, pédologie), à l'eau (eaux superficielles et eaux souterraines), au climat et aux risques naturels majeurs.</p> <p>Ces études s'assurent principalement que la phase de construction et travaux n'aura pas d'effet sur ces aspects. Elles garantissent qu'ils se feront dans le respect de la réglementation.</p>
<b>Etude de raccordement au réseau</b>	<p>Identification du lieu de raccordement (poste source), du cheminement de la liaison et de ses effets et impacts.</p> <p>Le parc existant de La Luzette est raccordé au poste source « Gatellier » à Saint-Etienne-de-Cantalès (15). Les informations sur les postes sources (localisation, capacité d'injection ENR, ...) sont disponibles sur <a href="https://capareseau.fr">https://capareseau.fr</a></p>
<b>Etude d'impact</b>	<p>Etude réglementaire : <a href="#">Lien</a></p> <p>Sur la base des études listées ci-dessus : état initial, évaluation des effets et impacts bruts du projet, analyse des effets cumulés avec d'autres projets, variantes et des raisons du choix du projet, mesures environnementales (séquence éviter – réduire – compenser), évaluation des impacts résiduels.</p>
<b>Etude de danger</b>	<p>Etude réglementaire (<a href="#">Lien</a>), conformément à la réglementation ICPE (<a href="#">rubrique 2980</a>) à laquelle le grand éolien est soumis depuis 2010.</p>

# Déroulement général d'un projet éolien et de ses différentes composantes

Source : Fédération France Energie Eolienne (aujourd'hui France Renouvelables) / [www.crer.info/wp-content/uploads/2022/03/Cycle\\_de\\_vie\\_Projeteolien\\_FEE-2019.pdf](http://www.crer.info/wp-content/uploads/2022/03/Cycle_de_vie_Projeteolien_FEE-2019.pdf)

Le projet de la Commune est légèrement différent sur quelques aspects (comme le fait de commencer la démarche par une concertation préalable et volontaire).

